



Républi
Département

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 16 AVR. 2024
ID : 084-268400496-20240409-DELIB_24_10-DE

*Centre Communal d'Action Sociale
Cadenet*

Délibération N° 24-10

Séance du 09/04/2024

Etaient présent Mr BRABANT, Président ; Mme RAOUX, Vice-Présidente ; Mme GAUDELET-SANHADJI ; Mme BOISGARD ; Mme SEVE ; Mme GAY ; ; Mme CASTAGNE ; Mme TROCHU ; Mr MARIIGNANE ; Mme BERGE

Date de la convocation : 28/03/2024

Procuration : Mme VENDRELL a donné procuration à Madame RAOUX

Absents excusés : Mme VENDRELL

Présent : Madame DUTILLEUX Anne, Directrice CCAS-Assistante sociale

Secrétaire de séance : Mme RAOUX Vice-Présidente

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Président rappelle que le Comptable Public, en la personne de Madame Céline Venturi, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, présente chaque année un compte de gestion de l'exercice contenant le bilan de l'exercice relatif à la situation patrimoniale, l'exécution budgétaire et la comptabilité des deniers et des valeurs pour l'exercice écoulé.

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, et constaté que le compte de gestion de l'exercice 2023 correspond au compte administratif 2023 du Budget principal du Centre Communal d'Action Social.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution budgétaire de l'exercice en section de fonctionnement et d'investissement, et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

16 AVR. 2024

Berger
Levrault

ID : 084-268400496-20240409-DELIB_24_10-DE

- **Le Conseil d'Administratif, déclare, à l'unanimité** la délibération dressée, pour l'exercice 2023, par Mme le comptable, approuvée et validée conformément par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement selon les prescriptions réglementaires

Fait et délibéré

Le 09/04/2024

Le Président du CCAS
JM BRABANT



La Secrétaire de Séance
F. RAOUX

